

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de mai à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le président du CCAS le six mai deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Madame Clarisse VACHER, Madame Michèle RENAUD, Madame Monique SBILE, Madame Karine MENIER, Monsieur Dany BERROUET, Monsieur MARTIN Thierry.

Étaient absents : Madame Nathalie RICHARD, Madame Laurine JANICOT, Madame Véronique NOURISSEAU.

Secrétaire de Séance : Madame Ghyslaine ARNAUD

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame MENIER ouvre la séance en l'absence de Monsieur GALAND et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Ghyslaine ARNAUD**.

2. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2025 (délibération)

Après lecture du procès-verbal en date du 8 avril 2025 par Madame MENIER karine, celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. Aide voyage d'intégration sixièmes collège de Vérac (délibération)

Après lecture du courrier du Collège de Vérac demandant aux mairies de verser une aide pour les voyages scolaires.

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder uniquement aux élèves des classes de 6^{ème} du collège de Vérac qui habitent la commune de La Lande de Fronsac une aide de 30 euros par élève pour leur voyage d'intégration.

Cette aide sera versée au collège de Vérac, sur présentation de la liste des élèves et à charge pour celui-ci de reverser les 30 euros aux élèves.

Cette aide sera versée sous réserve de l'attribution d'une aide éventuelle de la Communauté de Communes du Fronsadais et selon son importance et sa portée l'aide ci-dessus pourra être maintenue ou non.

4. Bons cadeaux CM2 (délibération)

Monsieur Le Président, propose d'octroyer aux élèves de CM2 fréquentant l'école de La Lande de Fronsac un bon cadeau de 15 euros pour les aider à acheter les livres demandés au collège en cours d'année scolaire.

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder à tous les élèves de CM2 de l'école de La Lande de Fronsac et ce chaque année à compter de 2025 un bon cadeau de 15 euros par élève à valoir à La Petite Cabane à Galgon.

5. Secours (délibération)

Après le décès de son mari, une administrée demande une aide financière pour l'achat d'une concession au nouveau cimetière. Cette administrée est en grande difficulté financière.

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'intéressée une aide de 268,80 pour la concession de son mari. Cette somme lui sera versée par virement directement sur son compte.

Un autre secours, pour une administrée, a été refusé. Le conseil estimant que les ressources de l'intéressée permettaient de régler la dépense présentée.

6. Prêt et secours (délibération)

Une administrée souhaite rénover sa salle de bains pour la mettre aux normes handicapés. Aides déduites, le reste à charge s'élève à 2066,89.

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'intéressée une aide de 626,89 et de lui accorder en parallèle un prêt de 1440,00 euros. Prêt remboursable en 18 mensualités de 80 euros.

Cette somme de 2066,89 euros sera versée directement à l'intéressée par virement, sous réserve de la bonne exécution des travaux et en conformité avec le devis.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 18 h 50.

Le Président,
Jean GALAND

La Secrétaire de séance,
Ghyslaine ARNAUD

